

Les études de Santé

Tutorats Santé
Lyon 1

05/11/2019



Université Claude Bernard



Les études de Santé

Réforme R1C

- ⇒ Réforme du Premier Cycle des études de Santé
- ⇒ Suppression de la PACES

OBJECTIFS DE LA RÉFORME

- + Accès multiples aux études de santé pour une diversification des profils
- + Orientation progressive et active avec un accompagnement des étudiants
- + Changement des modalités de sélection pour l'entrée en 2^e année des études de Santé
- + Évolution vers une première année universitaire pluridisciplinaire à choix ouvert

Les études de Santé à partir de la rentrée 2020 :

Accéder aux 4 filières de Santé

Parcoursup (Janvier à Mars)

BAC 2020

Parcours Spécifique Accès Santé
PASS

Licences option Accès Santé
L-AS

MMOP

Médecine

Maïeutique

Odontologie

Pharmacie

Les études de Santé à partir de la rentrée 2020 :

Numerus
Apertus

Nombre minimum d'admis dans les
filieres médicales déterminé par les **Agences
Régionales de la Santé**

Nombre maximum d'admis dans les
universités selon leur **capacité d'accueil**

Modification des
critères de
sélection

► Différentes
filieres d'accès
► Ouverture à
différents profils

⇒ Fin du Numerus Clausus

Numerus Clausus = **ouverture d'un nombre
unique d'admis** au **concours** par le
Ministère de la Santé

⇒ Fin du concours

⇒ Fin de la PACES

Accès par le Parcours Spécifique Accès Santé (PASS):⁺

Parcours Spécifique Accès Santé

- Majeure Santé
- Mineure disciplinaire de la Licence A ou B ou C... (licence habilitée)

Si moyenne ≥ 10

Si moyenne < 10

Licence 1 ou autre

1^{ère} candidature à la sélection en 2^e année Santé



Sélection

2 candidatures maximum à la sélection en 2^e année Santé

sans admission en 2^e année Santé

2^e année Santé

- Médecine
- Maïeutique
- Odontologie
- Pharmacie

2^e année LICENCE A, B, C ...

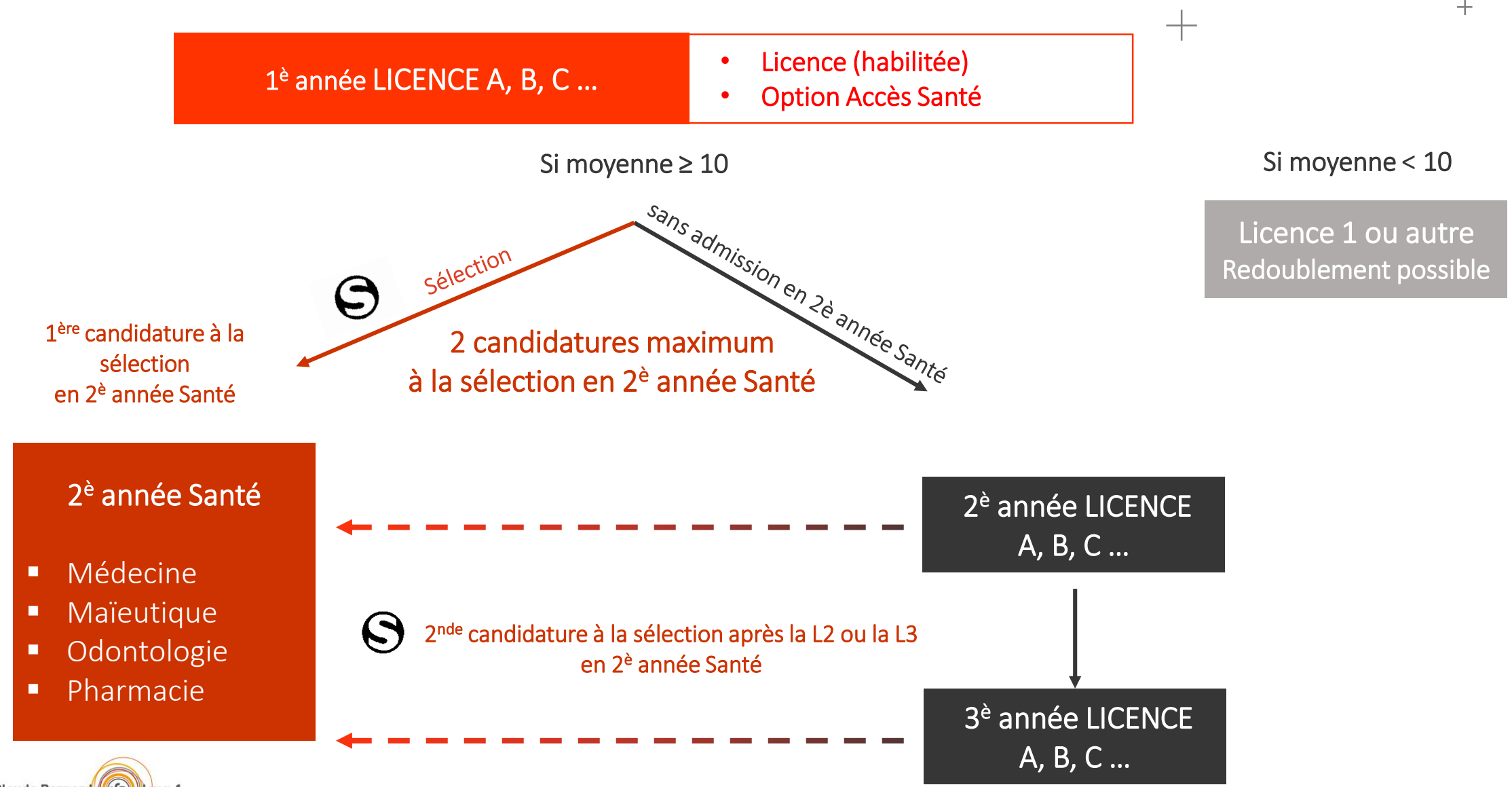


2^{nde} candidature à la sélection après la L2 ou la L3 en 2^e année Santé

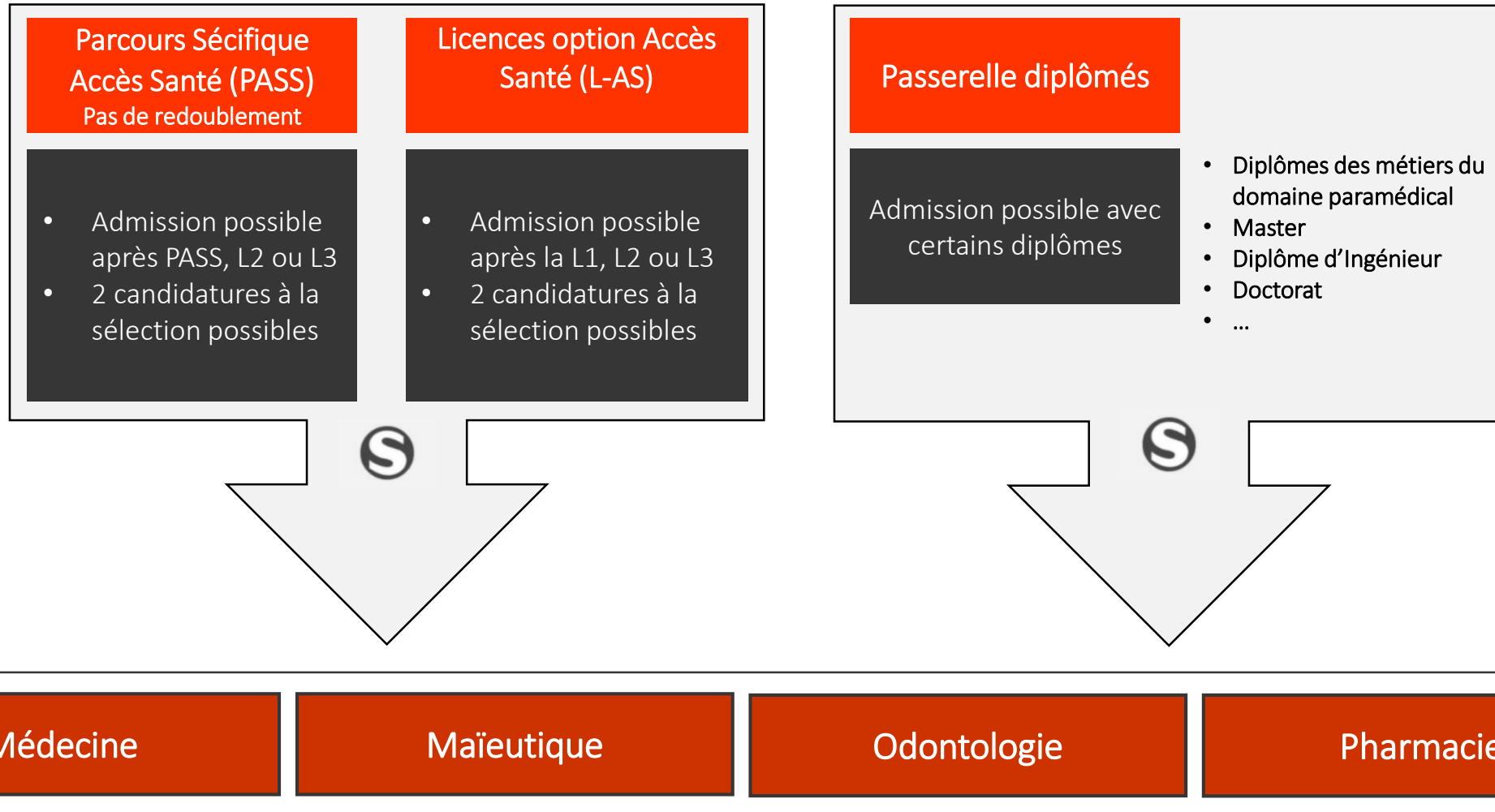
3^e année LICENCE A, B, C ...



Accès avec les licences habilitées avec option Accès Santé:



Les études de Santé en résumé :



La réalité actuelle :

- + **Les textes législatifs ne sont pas parus.**
- + **Seules les Universités sont habilitées** à délivrer les Diplômes d'Etat de Santé.
- + **Chaque Université conçoit en ce moment** le programme de l'année, les modalités d'accès et de sélection.
- + **Donc, à l'heure actuelle, personne ne peut vous présenter en détail la Réforme des Etudes de Santé mieux que les Universités.**
- + **Les Tutorats sont reconnus par les Universités dans l'accompagnement actif à la réussite.**
- Ils sont également les garants de l'égalité des chances.**

Pour suivre au plus près les informations, consultez le **Portail Lycéens de l'Université Lyon 1** :

<http://lyceens.univ-lyon1.fr/>



Université Claude Bernard Lyon 1

www.univ-lyon1.fr

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



#univlyon1



Université Claude Bernard  Lyon 1

05/11/2019